

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BILAN 2021 DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1, L. 712-3, L. 841-5 et D.841-2 et suivants ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu la circulaire NOR ESRS1905871C du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du 10 février 2022.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

D'approuver le bilan du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes dressé au titre de l'année 2021, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

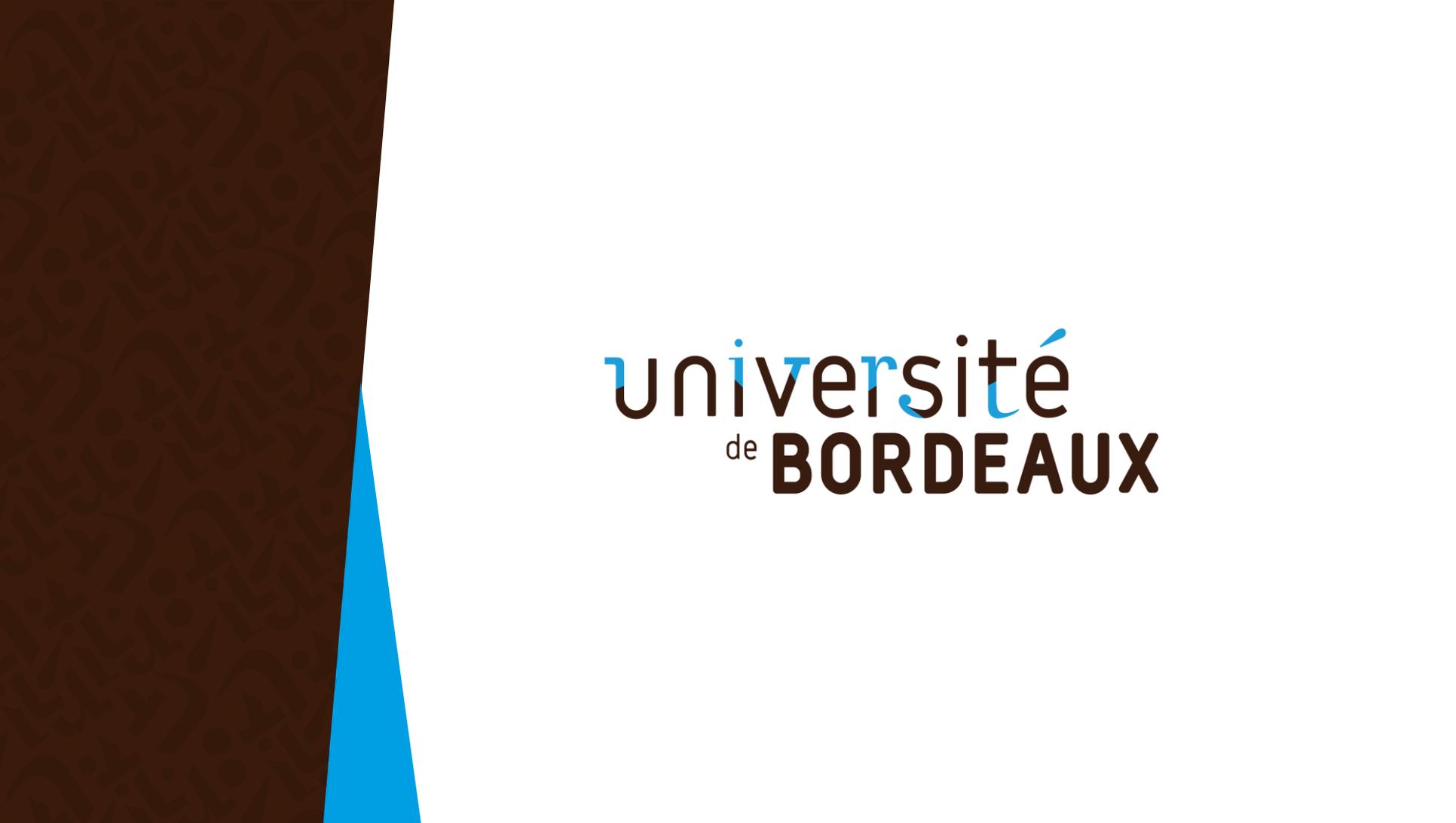
La présente délibération sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Président du conseil d'administration

Dean LEWIS



Adoptée à la majorité des
votes exprimés (32 votants)
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

The logo for the University of Bordeaux is centered on a white background. To the left, there is a vertical decorative element consisting of a dark brown rectangle on top and a blue triangle pointing downwards. The text 'université' is in a lowercase, sans-serif font, with the letters 'u', 'i', 'v', 'e', 'r', 's', 'i', 't', 'é' in dark brown and the letters 'u', 'i', 'v', 'e', 'r', 's', 'i', 't' in blue. Below it, the word 'de' is in a smaller, dark brown, lowercase font. To the right of 'de', the word 'BORDEAUX' is in a bold, uppercase, sans-serif font in dark brown.

université
de **BORDEAUX**

Conseils centraux 10 février 2022

Bilan 2021 FSDIE (fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes) Bilan 2021 exonération totale des droits d'inscription sur critère social

- Éléments d'explication et de contexte
- Bilan FSDIE Aide aux projets
- Bilan FSDIE Aide sociale
- Bilan « exonération » totale des droits d'inscription en commission aide sociale

Le FSDIE : définition et contexte

FSDIE = fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes

- **Fonds** permettant de **soutenir les initiatives associatives** (financement des projets des assos) et les **étudiants rencontrant une difficulté financière** (soutien ponctuel et exceptionnel).
- Depuis 2018, financé par la CVEC, au titre **de ses objectifs d'accompagnement social et associatif**.
- **30% du total du montant de la CVEC est** alloué réglementairement à ces deux dimensions
Cela finance le FSDIE mais aussi les services civiques, les emplois étudiants, le plan de formation des associations,...
- **Ce montant est réparti à hauteur de 30% pour l'accompagnement social et 70% pour l'accompagnement associatif.**
Une adaptation dans le cadre crise sanitaire, dépenses + fortes pour l'aide sociale.

Accompagnement social et associatif: montants

Point important pour la compréhension des montants

D'autres dépenses que le FSDIE sur les accompagnements réalisés

En budget initial, montant CVEC prudentiel soit 42€/ étudiant

Vers juin/juillet : somme complémentaire versée selon la collecte.

Consigne MESRI

En 2021: 60,64€/ étudiant au lieu de 42€.

Ouverture des fonds tardive dans l'année = **reliquats**. Ces derniers sont fléchés sur les mêmes thématiques l'année suivante.

A titre d'exemple en 2021, utilisation des reliquats 2020 pour l'accompagnement social.

Budget global disponible sur accompagnement social et asso : BI
+ compléments + reliquats = **1 210 327€ DONT**

Soutien vie associative:
640 334€

Accompagnement social :
569 993€

Bilan FSDIE 2021 – Eléments financiers

Consommation des fonds sur les commissions projets et aides sociales (aides classiques) : 489 361€ (40,43% du montant disponible)

Consommation totale : 518 134€ soit 42,81% du budget

✓ **Soutien à la vie associative**

- ✓ Aides aux projets 77 090€ (commissions classiques : en 2020 : 118 801€ et 2019 : 282 656,16€)
- ✓ Aide d'urgence : 1470€ (2020 : 16 414€)
- ✓ Hors commission: Autres (indemnités services civiques, formations, festival des engagé.e.s, aide à la communication, emplois étudiants, subvention exceptionnelle aux associations pour l'accompagnement social, etc.) : 120 391€ (2020 : 47 050,92€)

✓ **Accompagnement social**

- ✓ Aides sociales : 265 160€ (2020: 705 785€)
- ✓ E-cartes alimentaires : 5 150€ (2020: 125 020 €)
- ✓ E-cartes 4G : 100€ (2020: 16 910 €)
- ✓ Hors commission: Emplois étudiants accompagnement logement et social : 27 770€ / Chèque Cad'hoc :1 060€/ Opérations de distribution de repas en collaboration avec l'épicerie solidaire entre mars et octobre 2021 : 13 dates – 2620 étudiants UB / Tickarte TBM : 993,60€

FSDIE Aide aux projets



Bilan FSDIE aide aux projets 2021 – Contexte

Impact de la crise sanitaire :

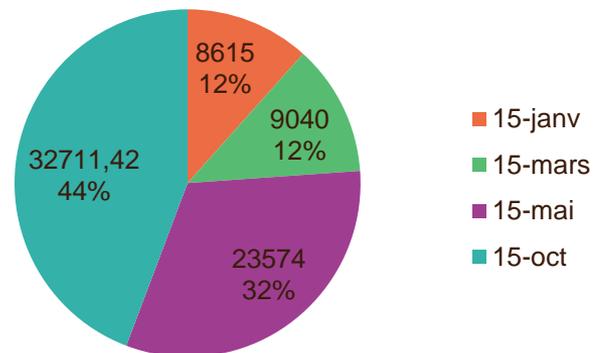
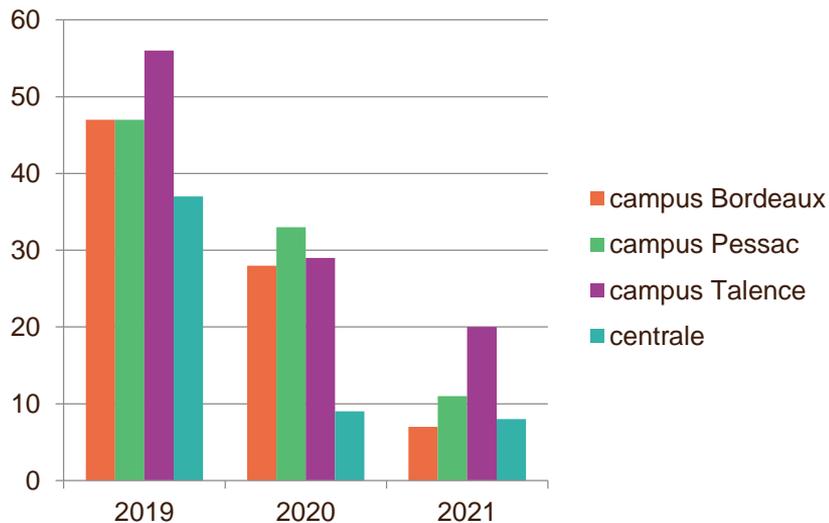
- ✓ Baisse continue des demandes de subventions : - 46% en 2021, après -52% en 2020
- ✓ 2 projets subventionnés annulés + des projets reportés

Vote d'un nouveau règlement intérieur :

- ✓ Arrêt de l'expérimentation concernant la réorganisation des commissions FSDIE / Retour à la précédente organisation des commissions : 4 commissions /campus/an pour les projets de campus + 3 commissions centrales pour les projets transverses.
- ✓ Mise en place de conditions complémentaires pour l'organisation d'évènements festifs, pour favoriser les évènements responsables

FSDIE aide aux projets – analyse globale

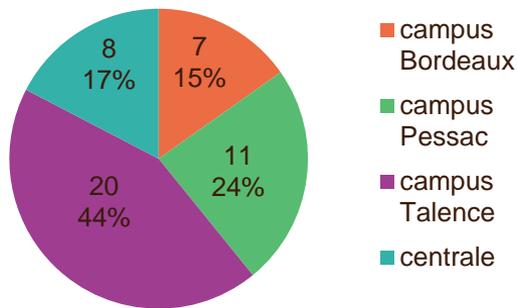
- 68 projets déposés au total
- 53 projets éligibles (principaux motifs de l'inéligibilité : pas de rdv préalable)
- 46 avis favorables (certaines sous conditions sanitaires favorables)
- 46 subventionnés



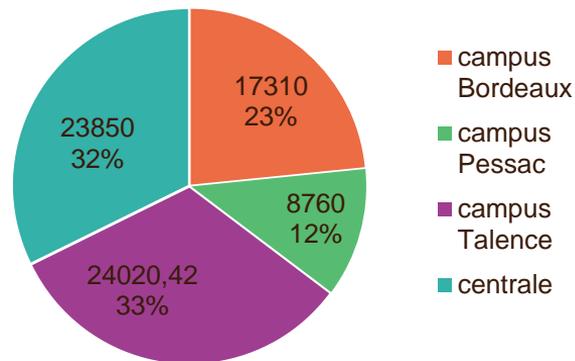
FSDIE aide aux projets – Répartition par campus

- Montant moyen des subventions : 1 607€ (min. 100 – max. 8 130)
- Pourcentage moyen aide/budget total : 38%
- 39% projets récurrents / 54,5% de projets spontanés / 6,5% de projets tutorés
- 61% projets en dehors du campus

Répartition des projets/campus

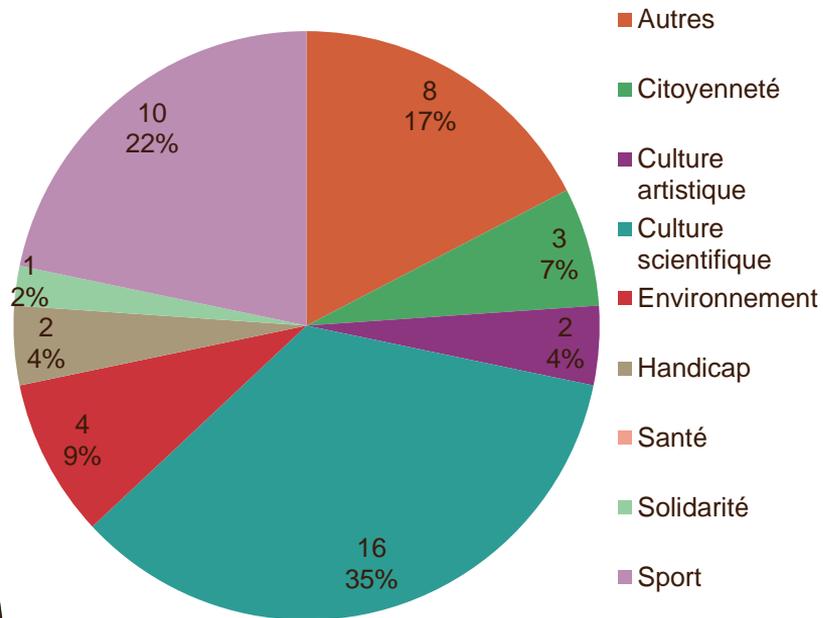


Répartition des subventions/campus

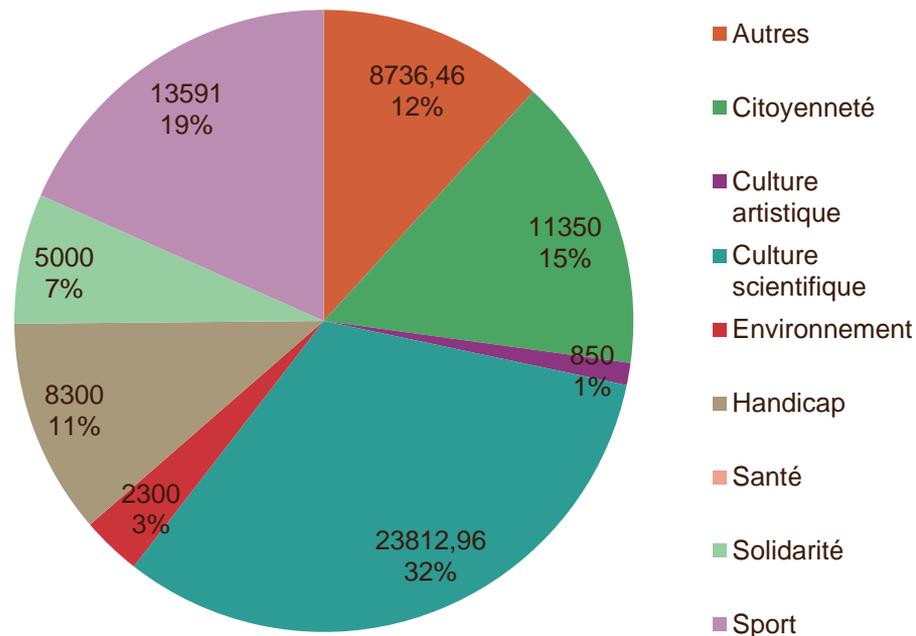


FSDIE aide aux projets – Répartition par thématiques

Répartition des projets/thématique



Répartition des subventions/thématique



Associations bénéficiaires

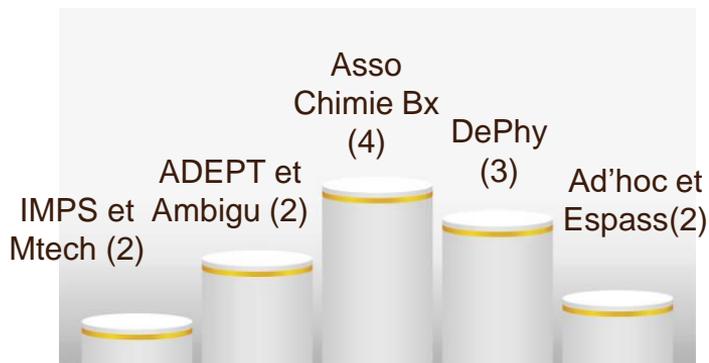
- 36 associations au total (89% associations domiciliées)

1 4P SHORE & SEAS	domiciliée
2 ABEMIE	domiciliée
3 ABFO	domiciliée
4 ACEPB	domiciliée
5 ADEPT	domiciliée
6 Ad'hoc	domiciliée
7 AEBBCB	domiciliée
8 AMAT	domiciliée
9 AMBiGU	domiciliée
10 AS FAC DE DROIT	domiciliée
11 ASC 24	domiciliée
12 Association Chimie Bordeaux	domiciliée
13 Association des docteurs et doctorants en droit de l'Université de Bordeaux (Ad'hoc)	domiciliée
14 Association des Doctorants de Chimie	domiciliée
Association des juristes du Master II Droit pénal européen et international de Bordeaux	domiciliée
15	
16 Association MIAGE	domiciliée
17 Association sportive Fac de droit et économie gestion	domiciliée
18 ATENA	domiciliée

19 Carabins de Bordeaux	domiciliée
20 Dealers de Science	non domiciliée
21 DEPhy	domiciliée
22 ESPASS	domiciliée
23 Fenrir Studio	non domiciliée
24 IAE Montesquieu	domiciliée
25 IMPB	domiciliée
26 LPMB	domiciliée
27 Lysias Bordeaux	domiciliée
28 MASS'COT	domiciliée
Mouvement Étudiant pour la République le Débat et l'Engagement	non domiciliée
29	
30 M-Tech	domiciliée
31 Parlement des étudiants de Bordeaux	domiciliée
32 RESOLUTIONS SOCIALES	domiciliée
33 Sopsy Bordeaux	domiciliée
34 TECSASSO	domiciliée
35 TerraDoc	domiciliée
36 Tongs et curiosités	non domiciliée

Associations bénéficiaires

Top 5 par nombre de projets et par montant des subventions



Renforcement du dispositif de soutien à l'engagement associatif

En complément des subventions FSDIE :

- ❖ **Coordination du 3^e festival des engagé.e.s et lancement de la bourse des engagements sur la plateforme participative en octobre** (afin d'aider au recrutement de bénévoles)
- ❖ **Soutien aux associations en difficultés : aide d'urgence – 1470€**
- ❖ **Soutien aux associations solidaires via un nouvel AAP pour « favoriser l'accompagnement social des étudiants » : Etu'récup et le Comptoir lauréats – 20k.**
- ❖ **Adaptation d'une offre de formations obligatoires suite aux modifications du RI du FSDIE, pour favoriser des évènements responsables :**
 - Maintien des formations « gestes qui sauvent »
 - Formation aux violences sexuelles et sexistes
 - Formation pour l'organisation d'évènements éco-responsable
 - Mise en place (par ESE, en partenariat avec BVE) d'un site dédié à l'organisation des soirées : <https://pimp-my-party.fr/>

Bilan de l'accompagnement social

15

**FSDIE aide sociale
et exonération**

Bilan accompagnement social : contexte

Une politique sociale adaptée et complétée :

En commission, sur financement CVEC (montant réglementaire: env 9% CVEC) volet **FSDIE aide sociale** : aide ponctuelle et exceptionnelle aux étudiants rencontrant une difficulté financière qui peut perturber le bon déroulement de leur formation.

Forfaits mis en place:

- Forfait aide alimentaire : 200€
- Forfait achat d'ordinateur: 300€
- Forfait aide à la connexion: 100€

En commission, **dispositif complémentaire de lutte contre la fracture numérique**, financement région:

Prêt d'ordinateur pour la durée des études de l'étudiant – 85 prêts

En commission
Sur financement
établissement

Volet **exonération totale des droits d'inscription**:

à côté de l'exonération de droit des boursiers et pupilles de la nation, politique volontariste « d'exonération »/
remboursement des droits d'inscription en fonction de la situation personnelle de l'étudiant

Hors commission, sur
financement CVEC:

- aide exceptionnelle pour les parents bénéficiaires FSDIE en 2021 : chèque cadhoc de 20 euros / enfants = 1060€

Un process largement dématérialisé, qui a permis de rester réactif tout au long des différents contextes sanitaires :

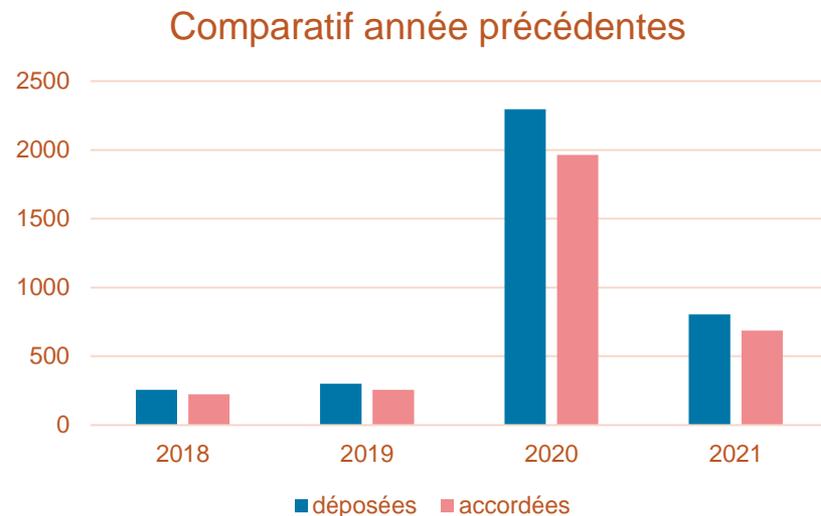
- Dossier dématérialisé disponible sur le site internet
- Traitement du dossier + entretien avec AS possible en visio ou par téléphone
- Étude des dossiers en commission aides sociales, réunies en visio 2 fois par mois

Bilan FSDIE aide sociale : demandes en commission

Total global des aides demandées / accordées (dossiers en commission) :

Tableau global des aides demandées/accordées par campus

	Aides déposées	Aides accordées	Ratio
Bordeaux	144	127	88,19%
Pessac	346	282	81,50%
Talence	314	276	87,90%
Total	804	685	85,2%

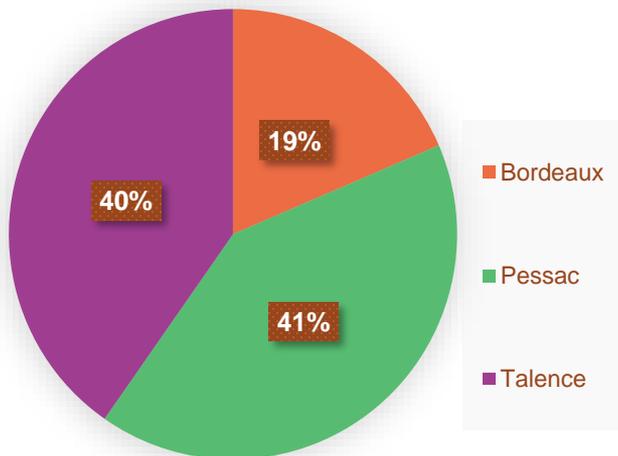


Bilan FSDIE aide sociale : montants

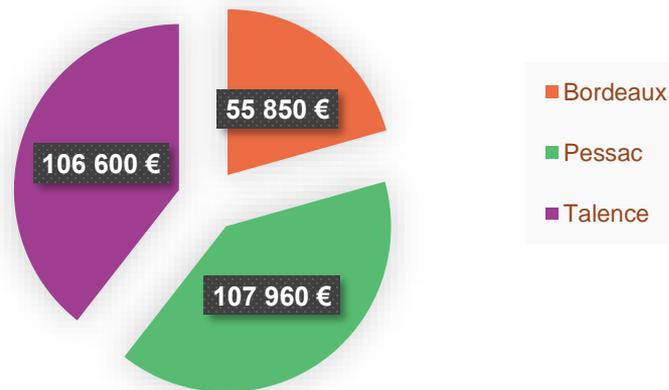
Répartition par campus Total 2021 : 270 410€ (2020 : 705 785 € et 2019 : 125 731 €)



Nbre aides accordées

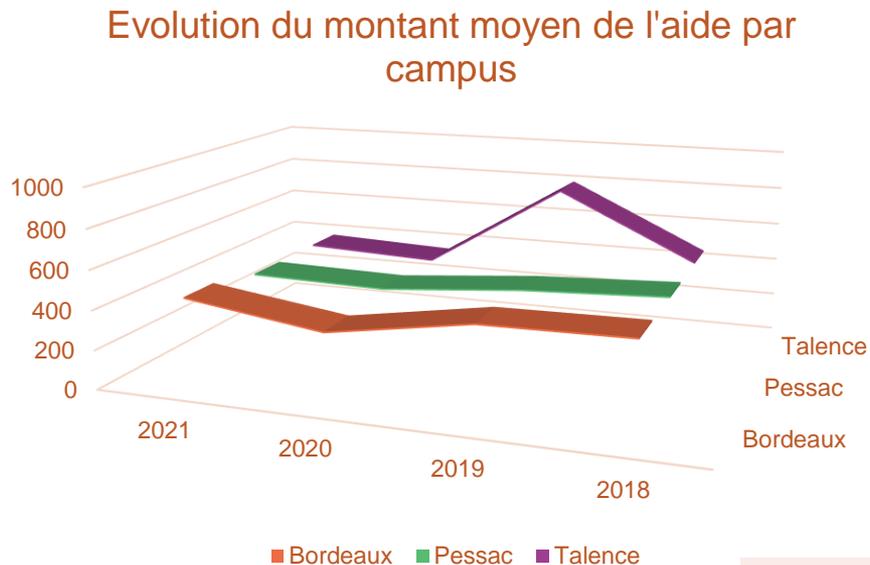


Montant des aides accordées par campus



Bilan FSDIE aide sociale : montants

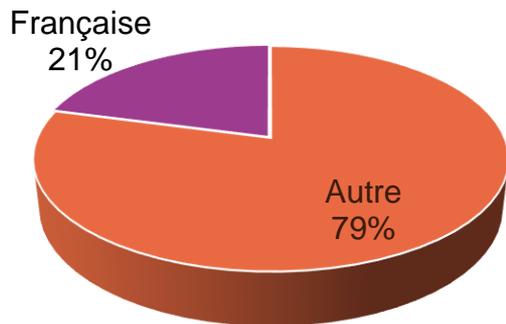
Répartition par campus - Total 2021 : 270 410€ (2020 : 705 785 € et 2019 : 125 731 €)



Evolution du montant moyen de l'aide				
	2021	2020	2019	2018
Bordeaux	440	341	455	464
Pessac	383	369	429	461
Talence	386	357	802	461

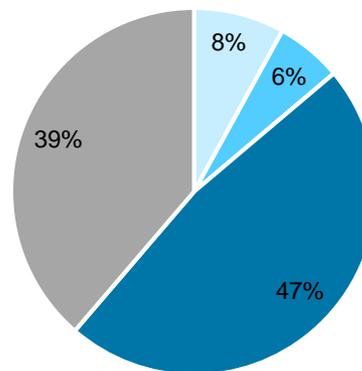
Bilan FSDIE aide sociale : les étudiants aidés

Aides accordées par nationalité



■ Autre ■ Française

Aides accordées par niveau d'études

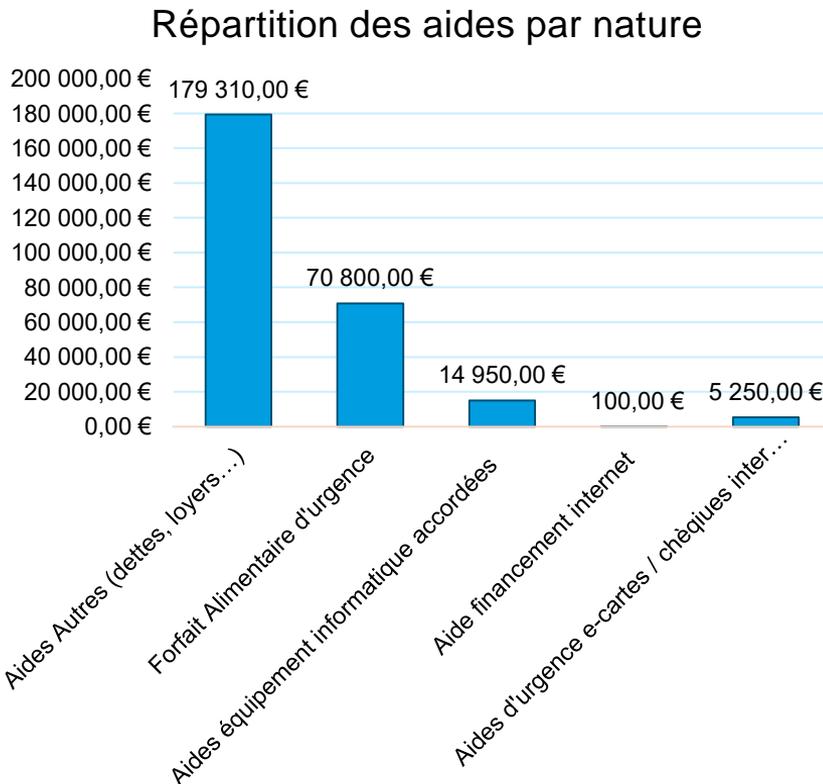


■ Autres ■ Docteur ■ Licence ■ Master

NB : licence = L/ BUT/ PASS

Autres = DU notamment

Bilan FSDIE aide sociale : nature des aides accordées



Nature des aides	Montant	%
Aides Autres (dettes, loyers...)	179 310,00 €	66,31%
Forfait Alimentaire d'urgence	70 800,00 €	26,18%
Aides équipement informatique accordées	14 950,00 €	5,53%
Aide financement accès internet	100,00 €	0,04%
Aides d'urgence e-cartes / chèques inter services accordées en commissions	5 250,00 €	1,94%
Total	270 410,00 €	100,00%

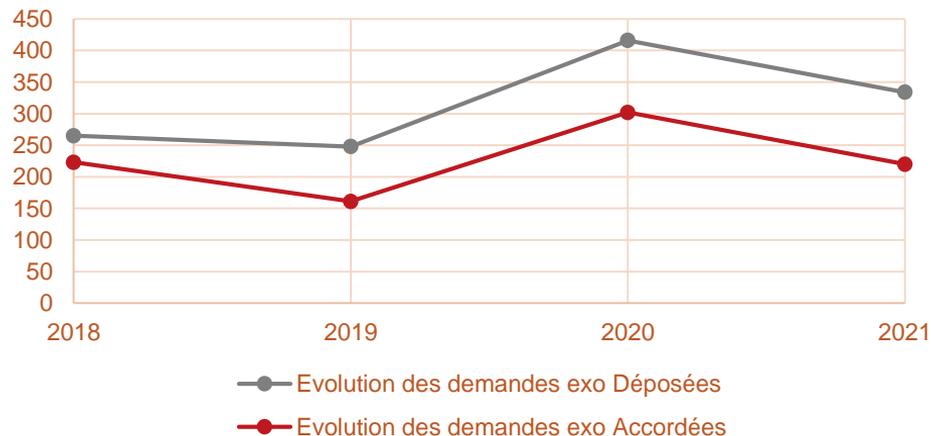
Bilan exonérations

2021 : dossiers déposés 334 / exonérations accordées 220 (soit 65%)

	Exonérations déposées	Exonérations accordées	Ratio
Bordeaux	57	28	49,12%
Pessac	139	89	64,03%
Talence	138	103	74,64%
Total	334	220	65,87%

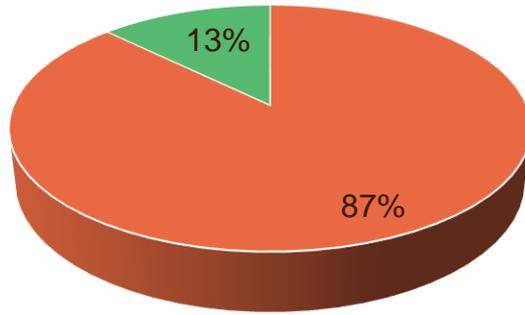
Evolution des demandes exo		
	Déposées	Accordées
2018	265	223
2019	248	161
2020	416	302
2021	334	220

Evolution des demandes d'exonérations déposées / accordées



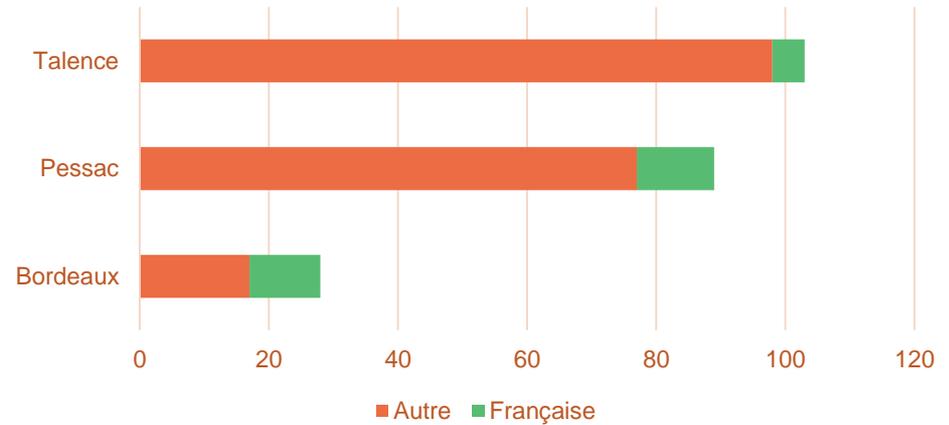
Bilan exonération : les étudiants

Répartition des exonérations accordées par nationalité



■ Autre ■ Français

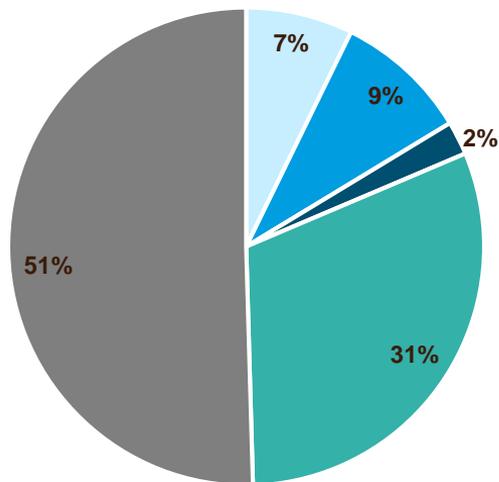
Exonérations accordées par nationalité et campus



Bilan exonération : les étudiants

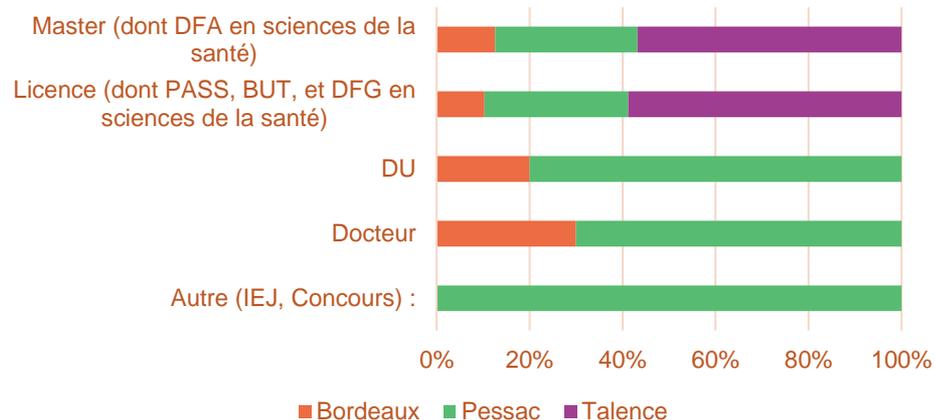
Répartition par campus et niveau d'études

Répartition des exonérations accordées par niveau d'études



■ Autre : ■ Docteur ■ DU ■ Licence ■ Master

Répartition des exonérations accordées par niveau d'études et par campus



Bilan exonération : montants

Remboursements effectués sur le budget de la scolarité

Montant des exonérations accordées	
Bordeaux	7 019 €
Pessac	20 095 €
Talence	22 109 €
Total	49 223 €

Montant des exonérations accordées par campus et par niveau d'études

